

**DELIBERATION**

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 28 septembre 2022</b>
<b>Délibération n° : 2022_46</b>
<b>Date de convocation : 21 septembre 2022</b>

**Objet : Approbation d'un avenant à la convention interparcs Fonds Tourisme Durable : accompagnement des hébergeurs dans leur transition écologique avec les aides financières Ademe dans le cadre du plan France relance**

Par la suite d'une convocation en date du 21 septembre 2022, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc, à Arvieux, le 28 septembre 2022 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

**Président :** Christian BLANC

**Secrétaire de séance :** Valérie GARCIN-EYMÉOUD

**Région :** Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, excusée ; Agnès ROSSI, Conseillère régionale, excusée

**Département :** Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (3 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé, pouvoir à Valérie GARCIN-EYMÉOUD (3 voix)

**Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras :** Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

**Communes :**

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Nicolas CRUNCHANT (1 voix)
- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Ceilac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Amélie FOURNIER (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Anne LABIAU, Conseillère municipale, excusée ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, excusée
- **Eyglis** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, présente (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Mathieu GICQUEL, Conseiller municipal, excusé
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, excusé ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, excusé,
- **Vars** – Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, excusé

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 classant le Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2021 ;
- Le décret n°2018\_212 du 28 mars 2018 prorogeant le classement jusqu'au 18 avril 2024 ;
- La convention Interparcs « Structuration et développement d'une offre écotouristique expérientielle dans les Parcs naturels régionaux de Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- La convention Interparcs « Animation du contrat de filière écotourisme ».
- La délibération 2021\_29 du 29 juin 2022 du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras approuvant la convention de partenariat

**Considérant :**

- Que Les Parcs naturels régionaux de la Région SUD Provence-Alpes-Côte-d'Azur s'emploient à être des destinations de tourisme durable et à construire une offre touristique responsable depuis 2008 ;
- Que les Parcs travaillent ensemble, en interparc, sur les thématiques du tourisme durable, avec le soutien financier de la Région SUD Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Et sur la base de deux conventions visant à la « Structuration et développement d'une offre écotouristique expérientielle dans les Parcs naturels régionaux de Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur, ainsi que « l'animation du contrat de filière écotourisme » ;
- La décision unanime des Présidents de Parcs lors de l'AG du Réseau du 07/01/2021, pour que le Réseau des Parcs naturels régionaux de SUD Provence-Alpes-Côte-d'Azur réponde, au travers d'un portage par le Parc naturel régional des Alpilles, à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par l'Ademe du 7 décembre 2020 au 15 janvier 2021 pour accompagner 30 hébergeurs et 40 restaurateurs dans le dispositif Fonds Tourisme Durable ;

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

ID : 005-250500600-20220928-2022\_46-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 28 septembre 2022
Délibération n° : 2022_46
Date de convocation : 21 septembre 2022

**Objet : Approbation d'un avenant à la convention interparcs Fonds Tourisme Durable : accompagnement des hébergeurs dans leur transition écologique avec les aides financières Ademe dans le cadre du plan France relance**

- Que l'objectif est d'agir ensemble dans l'intérêt des professionnels du tourisme, en leur permettant d'accéder plus rapidement à des outils et financements qui les aideront à mieux répondre aux enjeux de la transition écologique pour être ainsi en phase avec les aspirations des visiteurs ;
- Que la candidature du Réseau des Parcs naturels régionaux et celle des CCI ont été retenues par l'Etat pour porter la mise en œuvre du dispositif Fonds Tourisme durable dans le cadre du plan France relance, en complémentarité avec le réseau régional des CCI ;
- Qu'un contrat de partenariat est conclu entre l'Ademe et le Parc des Alpilles, agissant pour le compte du Réseau ;
- Qu'il convient d'adosser à ce contrat de partenariat la convention entre le Parc naturel régional des Alpilles et les 9 Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur, définissant les conditions de mobilisation et de mise en œuvre de cette mission ;
- Qu'il convient de prolonger ce contrat de partenariat et le contrat de travail du chargé de mission, afin de parfaire la mission.

**Le Comité syndical, réuni le 28 septembre 2022, après en avoir délibéré et voté par, décide :**

Nombre de membres en exercice :	23	<b>Nombre de suffrages exprimés : 19</b>
Nombre de suffrages :	37	Votes Contre : 00 Pour : 19
Nombre de membres présents :	12	Abstentions : 00
Nombre de membres représentés :	02	

D'approuver l'avenant à la convention « interparcs Fonds Tourisme Durable : accompagnement des hébergeurs dans leur transition écologique avec les aides financières Ademe dans le cadre du plan France relance » ;

D'autoriser le Président et la direction à prendre les dispositions nécessaires pour mettre au point et conduire à bonne fin cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme

**Le Président  
Christian BLANC**

